

“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fontaine-le-Comte le 13 juillet 2017

Stockage de l'eau : réserves sur les projets

19 projets de réserves sur le bassin de la Sèvre Niortaise en Deux-Sèvres, 41 projets sur le bassin du Clain en Vienne pour un total de 20 millions de m³ d'eau et quelques 120 millions d'euros, dont 70 % d'argent public attendu par les promoteurs des projets. Un système agro-industriel plus qu'un outil de protection des milieux aquatiques comme on le présente.

Poitou-Charentes Nature dénonce ce recours massif au stockage pour irriguer davantage pour un nombre réduit d'agriculteurs. Cette course en avant fait fi du mauvais état de l'eau dans notre région, qualité et quantité étant étroitement liées. Les financements publics ne peuvent pas être engagés sans garantie d'un impact positif pour l'environnement : diminuer les teneurs en nitrates et pesticides dans les masses d'eau et réduire les assècs.

Poitou-Charentes Nature souligne en outre les impacts négatifs qu'auraient les prélèvements hivernaux sur les nappes et sur les milieux : ils perturberaient les échanges complexes entre eaux souterraines et eaux superficielles ; ils compromettraient la recharge des nappes qui soutiennent en été le débit des cours d'eau et alimentent les zones humides. Ils impacteraient aussi l'économie agricole : au prix d'un lourd endettement, ils en retarderaient la conversion à des pratiques soutenables.

Poitou-Charentes Nature est favorable aux principes du « **projet de territoire** » au sens de l'instruction ministérielle, qui conditionne le financement public de ces ouvrages. Il fait jouer « *tous les leviers possibles pour réduire la demande* » et obtenir « *une diminution des prélèvements totaux* ». Il vise la qualité « *via, notamment, des cultures agro-écologiques et la différenciation des assolements* ». Il propose des « *alternatives à la création de nouvelles réserves* ». Il suppose « *un renforcement de la concertation en amont des décisions* ». Sans ces projets de territoire, pas de financement public des réserves. Avec eux, il n'y aura sur fonds public que du stockage d'intérêt public.

Mais ces projets de territoire restent à construire. Ils demanderont du temps pour débattre sérieusement et honnêtement. **Poitou-Charentes Nature refuse les caricatures de « projets de territoire »** qui s'élaborent dans la précipitation, dans le seul but de valider des projets de stockage d'eau déjà préconçus.

Le Président, Gustave Talbot

Contact :

- François-Marie Pellerin, Deux-Sèvres Nature Environnement, tél. 06 73 70 62 62
- Jean-Louis Jollivet, Vienne Nature, tél. 06 81 04 42 34



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE
☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net
www.poitou-charentes-nature.asso.fr
Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.

